



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-083 / 1-4-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Absents : B. GATTAZ, N. JULLIARD.

Le secrétaire de séance désigné est M. GUICHERD-DELANNAZ.

OBJET : AMENAGEMENT : Convention d'opération avec l'EPFL pour deux appartements 2 rue de la Portelle

Rapporteur : Anthony MOREAU

EXPOSE : Considérant que la Rue Grande souffre de sa configuration ancienne qui ne répond plus aux nouvelles habitudes de déplacement et de stationnement, de consommation et de vie, la Commune a décidé de s'engager dans une démarche de renouvellement urbain, ayant pour premiers objectifs de :

- favoriser la relance et le développement commercial et de l'artisanat local de la rue
- améliorer la circulation
- faciliter les cheminements et le fonctionnement urbain
- améliorer le cadre de vie

Une convention d'études sur la stratégie foncière et la valorisation des tenements immobiliers du secteur de la Rue Grande est à établir entre les parties, et des études urbaines sont à mener, en vue de la signature d'une convention d'opération globale.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Mais une opportunité d'acquisition par voie amiable de deux appartements de 85 et 57 m², ainsi que de leurs annexes (caves, galetas, combles), dans l'immeuble cadastré AL 271, sis 7 rue Grande et 2 rue de la Portelle, se présente, dans des conditions financières favorables pour la puissance publique. L'un de ces appartements est actuellement occupé au titre d'un bail d'habitation.

La Commune sollicite l'EPFL pour porter ces biens. Une négociation avec le propriétaire a abouti à un accord amiable pour l'acquisition de ces biens à hauteur de 200 000 € net vendeur, hors frais de notaire, frais d'agence à charge du vendeur.

La convention d'opération ci-annexée, propose les modalités suivantes :

- Durée de portage 2 ans à compter de la date à laquelle elle est rendue dûment exécutoire, après signature des parties, dans l'attente de la signature d'une convention d'opération plus globale sur le secteur de la Rue Grande ;
- Cession au prix de revient à la commune.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Travaux, Environnement, Urbanisme et Qualité de Vie du 16 juin 2022

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- D'approuver les conditions de la présente convention permettant l'acquisition par l'EPFL de ces deux appartements pour 200 000 euros ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'opération.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **29 voix POUR - 4 ABSTENTIONS** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE).
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT